

■ **Iberica SA**, à Sévaz, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et au détail, la commercialisation de tous produits alimentaires, etc. (FOSC du 27.03.2001, p. 2254). Par ordonnance du 5 mai 2003, le Président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac, a prononcé la faillite de la société.  
Journal no 2386 du 04.06.2003  
(01028484 / CH-217.0.230.547-8)